

Informations  
sur l'exécution des  
peines et mesures

1/2008

# bulletin info info bulletin

## Etrangers en prison



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP  
**Office fédéral de la justice OFJ**  
Unité Exécution des peines et mesures

## ■ Sommaire

Coup de projecteur: <b>Etrangers en prison</b>	3
Jurisprudence: <b>Mineurs en détention provisoire</b>	16
Exécution des peines sur le plan international: <b>Collaboration russo-suisse</b>	18
Pratique de l'aide à la jeunesse <b>Travail avec les parents dans le contexte d'un centre d'observation</b>	21
Panorama: <b>Brèves informations</b>	23
<b>Manifestations</b>	24
<b>Nouveautés</b>	25
Carte blanche: <b>Légèreté et patience</b>	26

### Indication

Le numéro 3/07 du «bulletin info» n'a pas été publié. En conséquence, la présente édition porte le numéro 1/08.



**Peter Ullrich,**  
rédacteur

Contrairement à la presse quotidienne, hebdomadaire et souvent aussi mensuelle, les revues spécialisées comme la nôtre mettent moins l'accent sur l'actualité à court terme. Par nos articles et interviews, nous visons – bien qu'ils aient quelque actualité – une certaine permanence. «Etrangers en prison», notre principale contribution, est un thème difficile et récurrent auquel les responsables des établissements pénitentiaires sont confrontés et le seront encore à l'avenir. Dans le nouveau CP, les dispositions sur l'exécution des peines et mesures sont plus nombreuses et formulées de manière plus détaillée. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à des praticiens comment très concrètement ils traitent cette vieille problématique dans le cadre du nouveau droit.

En journalisme par ailleurs, la permanence peut être atteinte par la répétition. C'est ainsi que nous remettons sur le tapis le thème brûlant des mineurs en détention provisoire que nous avons traité dans le no 1/07. Un très récent arrêt du Tribunal fédéral a confirmé expressément le principe de la séparation des mineurs et des adultes dans le cadre de la détention provisoire. (p. 16).

La question de savoir si notre rubrique «Carte blanche» (p. 26) est d'actualité ou s'attache à une certaine permanence dépend des auteurs des diverses contributions. Le premier d'entre eux est une religieuse qui exerce la fonction d'aumônière au sein d'un pénitencier et qui a, quoi qu'il en soit, des choses importantes à dire. Et finalement, c'est bien cela qui compte.



Photo: Keystone

### Etrangers derrière les barreaux

De nombreux délinquants étrangers sont incarcérés dans des prisons suisses. Qu'est-ce que cela signifie pour nos établissements et en particulier pour le personnel pénitentiaire? Nous avons interrogé des praticiens: problèmes, perspectives, alternatives, espoirs et rêves.

page 6



Photo: Keystone

### Stricte séparation

Selon le nouveau droit pénal des mineurs, les mineurs en détention provisoire doivent être séparés des adultes. Récemment, le Tribunal fédéral a encore précisé cette réglementation: cette séparation ne souffre aucune exception et aucun délai transitoire.

page 16



### Aide à la Russie

Depuis dix ans, la Suisse mène un projet visant à soutenir l'exécution des peines russe. L'auteur de notre contribution est étroitement lié au projet. Il expose les difficultés mais aussi les grands progrès réalisés.

page 18

# Un défi permanent

## Détenus étrangers: entre exigence et réalité

**Les établissements pénitentiaires suisses fermés comptent entre 70 et 80% de détenus d'origine étrangère. Dans notre «Coup de projecteur», nous avons demandé à divers directeurs d'établissement et collaborateurs comment l'exécution des peines se déroule dans ces circonstances et quel rôle les règles sur l'exécution du nouveau CP jouent à cet égard.**

Peter Ullrich

Comparée à la plupart des Etats européens, la Suisse a la plus forte proportion d'étrangers dans ses prisons. Il n'y a guère que le Luxembourg qui ait des chiffres aussi élevés. Si cette constatation est juste, elle est néanmoins par trop imprécise. Il convient de distinguer s'il s'agit d'établissements fermés ou ouverts, si cela concerne des adultes ou des mineurs, si les détenus subissent une peine ou une mesure ou s'ils sont internés. Selon le motif de l'exécution, l'image peut passablement changer (voir statistiques, p. 4) et les problèmes ne sont donc pas les mêmes.

### Des dispositions détaillées sur l'exécution

Les données statistiques sont une chose, le traitement concret des détenus étrangers au quotidien en est une autre. Dans notre «Coup de projecteur», nous traitons de manière détaillée *les thèmes du quotidien de l'exécution*: les directions d'établissement et les collaborateurs ont-ils d'autres problèmes avec les détenus étrangers qu'avec les détenus suisses? Comment certaines dispositions du CP sont-elles appliquées aux détenus étrangers? Le comportement social (art. 75, al. 1 CP) de détenus étrangers peut-il être amélioré? Faut-il appliquer certaines réglementations légales de manière plus souple afin que certains détenus étrangers en tirent effectivement

**«Le comportement social de détenus étrangers peut-il être amélioré?»**

un bénéfice? Ces questions se posent avec le plus d'acuité dans *les pénitenciers fermés*. C'est à ces établissements précisément que nous avons consacré notre «Coup de projecteur». En outre, il nous paraît opportun de lier notre thème au nouveau CP. Le code pénal actuel règle l'exécution des peines de manière beaucoup plus détaillée que jusqu'ici.

Ainsi, on peut en déduire la manière dont les responsables doivent concrètement traiter les détenus étrangers.

### Un thème d'une grande importance sur le plan pratique

Pour notre article principal (p. 6 ss), nous avons invité *deux directeurs et une directrice* de grands pénitenciers de Suisse alémanique à un entretien approfondi. En premier lieu, nous voulions nous informer de la pratique au quotidien avec les détenus étrangers et savoir si le nouveau cadre légal est adéquat. Nous interlocuteurs nous ont en outre fourni des idées pratiques, éprouvées concernant le traitement de détenus étrangers. Pour éclaircir la question de savoir s'il règne un autre esprit en *Suisse romande* et si d'autres problèmes s'y posent, nous avons interrogé le directeur des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO) (p. 12).

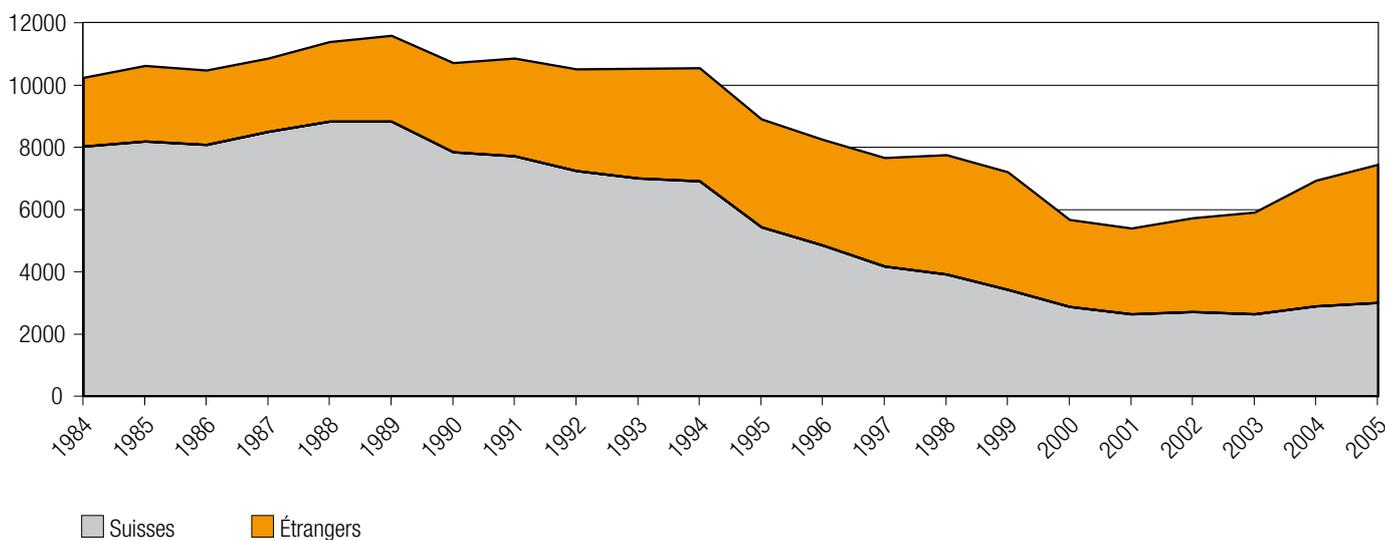
Enfin, outre le point de vue de la direction, nous avons voulu recueillir, celui du *personnel pénitentiaire*: Une journaliste s'est entretenue avec quelques employés du pénitencier intercantonal de Bostadel de leur activité et des expériences qu'ils ont pu faire avec des détenus étrangers (p. 14).

# Diminution du nombre de détenus et augmentation du quota des détenus étrangers \*

Nombre de statistiques démontrent une image un peu différente que celle attendue communément

\* Rectification par rapport au numéro de février 2008

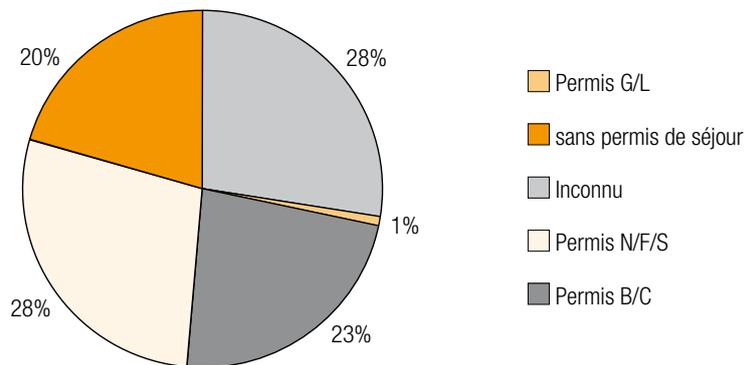
## L'incarcération



## L'incarcération: sommaire

	Total	Suisses		Étrangers		Etablissement pr récidiv.			Étrangers	
			%		%	Total	Suisses	%		%
1985	10611	8181	77.1	2430	22.9	1222	784	64.2	438	35.8
1990	10699	7832	73.2	2867	26.8	829	414	49.9	415	50.1
1995	8902	5427	61.0	3475	39.0	534	236	44.2	298	55.8
2000	5655	2867	50.7	2788	49.3	658	222	33.7	436	66.3
2005	7433	3001	40.4	4432	59.6	599	183	30.6	416	69.4

### Étrangers selon le statut de séjour



### Étrangers: L'incarcération selon des infractions

	Total	Patrimoine		Autre CP		LCR		Lstup		LSEE (incl. 252 & 291 CP)		Autre & inconnu		Conversion d'amende	
			%		%		%		%		%		%		%
1985	2430	639	26.3	135	5.6	507	20.9	329	13.5	439	18.1	285	11.7	96	4.0
1990	2867	715	24.9	214	7.5	824	28.7	490	17.1	257	9.0	264	9.2	103	3.6
1995	3475	747	21.5	256	7.4	854	24.6	617	17.8	427	12.3	395	11.4	179	5.2
2000	2788	603	21.6	315	11.3	365	13.1	680	24.4	264	9.5	226	8.1	335	12.0
2005	4432	1029	23.2	547	12.3	439	9.9	698	15.7	784	17.7	377	8.5	558	12.6

### Étrangers: L'incarcération selon la nationalité

	Total	Pays méditerranéens ouest		Autre pays de l'Europe		Etats balkaniques		Pays méditerranéens est		Afrique		Amérique du Sud		Autre	
			%		%		%		%		%		%		%
1985	2430	928	38.2	434	17.9	411	16.9	243	10.0	147	6.0	91	3.7	176	7.2
1990	2867	1134	39.6	430	15.0	518	18.1	261	9.1	223	7.8	145	5.1	156	5.4
1995	3475	1166	33.6	356	10.2	1001	28.8	179	5.2	345	9.9	196	5.6	232	6.7
2000	2788	643	23.1	241	8.6	1035	37.1	149	5.3	384	13.8	133	4.8	203	7.3
2005	4432	719	16.2	399	9.0	903	20.4	199	4.5	1641	37.0	163	3.7	408	9.2

### Source

Les statistiques proviennent de l'Office fédéral de la statistique.  
Données provisoires, état de la banque de données du 10 janvier 2008.

D'autres informations: [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch)

# «Ce sont pourtant des êtres humains comme nous!»

## Expériences au contact des détenus étrangers

**Dans les grands pénitenciers fermés de Suisse, les détenus étrangers sont majoritaires. Pour les responsables de ces établissements, c'est un défi difficile. Dans le cadre d'une discussion, nous avons demandé à une directrice et deux directeurs comment ils traitent cette clientèle particulière dans la pratique.**

*Walter Troxler et Peter Ullrich dirigeaient le débat.*

**bulletin info:** *En comparaison avec tous les Etats européens qui nous entourent, nous avons en Suisse une proportion de détenus étrangers particulièrement élevée. Y a-t-il au fait un étranger type dans l'exécution des peines?*

**Ueli Graf:** Non, l'étranger type n'existe pas! Il y a lieu de faire de nombreuses distinctions: il y a des gens qui sont au bénéfice d'un permis d'établissement ou d'une autorisation de séjour saisonnière et d'autres qui ne sont venus en Suisse que pour y commettre des infractions. Ensuite, on peut distinguer selon l'origine de ces personnes: par exemple des Autrichiens, des Allemands, des Français et des Anglais, des ressortissants de l'ex-Yougoslavie, de la Turquie ou de l'Est.

**Marianne Heimo:** Je me rallie à ces propos. Chez les femmes, on relève chez les Suissesses ayant le passeport suisse un nombre non négligeable de migrantes. Celles-ci ont toutefois plus ou moins les mêmes problèmes que les femmes venant de quel que pays que ce soit.

**Marcel Ruf:** Pour moi non plus, il n'existe pas d'étranger type. La situation n'est pas la même lorsque quelqu'un a grandi en Suisse, y a fait ses classes, et lorsque qu'il a des proches en Suisse que lorsqu'il est arrivé directement du Nigéria en tant que touriste ou requérant d'asile. Au plan culturel, les différences sont considérables. On peut penser que l'exécution des peines évolue différemment selon l'origine des détenus étrangers. Est-ce bien le cas?



(de gauche à droite) **Ueli Graf**, directeur du pénitencier de Pöschwies ZH; **Marianne Heimo**, directrice des Etablissements de Hindelbank BE; **Marcel Ruf**, directeur du pénitencier de Lenzbourg AG

**Heimo:** Oui. Nous avons d'abord une différence marquée entre femmes venant des régions de l'ex-Yougoslavie et les autres. Nous avons pu constater au début que ces femmes étaient solidaires par-delà les fron-

tières. Cette situation a influencé les femmes jeunes qui venaient de territoires en guerre. Aujourd'hui, je peux dire qu'il n'y a plus de grandes différences, exception faite tout au plus pour ce qui concerne les différences de langue.

### Mères et enfants en prison

«Malgré une grande expérience, nous en savons encore trop peu sur l'arrière-plan culturel, en particulier en ce qui concerne des mères avec de petits enfants. Elles doivent *s'adapter* à notre environnement et à nos *normes en matière d'hygiène*, à notre conception de la *santé publique*. Ce sont des femmes qui ont souvent déjà trois, voire quatre enfants à la maison. Souvent, elles ne comprennent pas du tout pourquoi les normes suisses en matière d'hygiène sont si sévères.

Lorsqu'au sein des groupes de vie, des opinions divergentes sont exprimées, cela tient souvent non pas à la nationalité mais plutôt à l'âge des détenues. Ce sont des problèmes qui surgissent entre détenues plutôt âgées et détenues plutôt jeunes. Ce sont des événements liés au bruit, au tempérament, au niveau sonore de la musique ou à des intérêts divergents.»

*Marianne Heimo*

**Graf:** A mes collaborateurs qui récriminent contre les étrangers, je dis toujours que si nous n'avions pas d'étrangers, il faudrait se demander si nous aurions encore du travail. Si dans les établissements fermés, il n'y avait plus d'étrangers, la moitié des établissements devraient fermer.

### Plus grande prédisposition au conflit?

*Au début, vous avez fait valoir très clairement que l'étranger type n'existe pas. Y a-t-il cependant selon vous entre Suisses et étrangers des caractéristiques qui indiquent que les étrangers ont une plus grande prédisposition au conflit?*

**Graf:** Les divers groupes d'étrangers sont un phénomène. Les détenus recherchent la compagnie de codétenus venant de leur pays ou ayant la même origine. En revanche, une telle cohésion existe moins chez les Suisses.

Certains étrangers, je pense avant tout aux ressortissants du Maghreb ou de l'ex-Yougoslavie, ont tendance à rapidement user de violence en cas de conflit. Chez nous, quatre cinquièmes des peines d'arrêts de rigueur concernent des étrangers. Les Suisses sont plus rarement impliqués dans des actes de violence. Il en va de même des – rares – agressions contre le personnel qui sont commises par des détenus étrangers, donc par des individus qui ont appris cette manière de résoudre les conflits à la maison.

**Ruf:** Chez nous, c'est pareil: si l'on considère les arrêts de rigueur en relation avec la violence, ce sont 90 pour cent d'étrangers qui sont concernés. L'origine peut avoir une certaine influence mais il est aussi de fait que les étrangers, contrairement aux Suisses, ne forment pas un groupe homogène et cela peut entraîner des frictions.

**Heimoz:** Chez les femmes, la situation est un peu différente. D'une manière générale, on observe *peu de dispositions à la violence* et lorsque cela se produit, il y a la plupart du temps autant de Suissesses que d'étrangères concernées. En revanche, nous sentons bien les tensions qui peuvent apparaître là où des femmes doivent vivre dans un espace restreint, par exemple des femmes de six nationalités différentes dans le groupe mère/enfant qui offre six places. Vu la diversité des origines et parce que souvent nous connaissons trop peu le contexte culturel de ces femmes, des difficultés peuvent surgir (cf. encadré «Mères et enfants en prison»).

## Egalité de traitement: au cas par cas

*Comment peut-on d'ailleurs garantir une sorte d'égalité de traitement dans la pratique de l'exécution au quotidien?*

**Graf:** Au moins, dans le cadre du règlement interne, reflet du concept et de l'idée qui le fonde, une égalité de traitement devrait être consacrée. Savoir si cela fonctionne bien au quotidien est une autre question. Dans l'extension de Pöschwies, il y a aujourd'hui 90 pour cent d'étrangers et cela dans des cellules à une place occupées par deux détenus. Ici, il n'y a pas de travail pour tout le monde et l'encadrement est souvent limité. Avec ces restrictions sur le plan financier – et les détenus étrangers sont concernés au premier chef – nous ne pouvons pas garantir une complète égalité de traitement dans la perspective du nouveau CP.

**Ruf:** Comme, heureusement, nous n'avons pas de cellules à une place occupées par deux détenus, nous pouvons sur ce point au moins garantir l'égalité de traitement. En revanche, les exigences posées à la planification de l'exécution sont très, très diverses. Certains étrangers ne nous font pas savoir leur nom et leur origine que peu de temps avant leur élargissement de sorte que nous puissions encore planifier quelque chose avec eux. S'agissant des Suisses ou des étrangers qui restent en Suisse, les exigences posées au service social sont beaucoup plus élevées car les clients font valoir de nombreux souhaits.

**Heimoz:** J'affirme que, chez nous, il n'y a pas de différences. Les étrangères ont exactement les mêmes possibilités que les Suissesses en matière de formation et de travail. Nous avons des emplois pour toutes les détenues. Naturellement, il peut y avoir des différences en matière de congé ou de sortie et il est aussi clair que les intéressées le ressentent ainsi. La préparation de la libération est toujours adaptée au cas d'espèce. Par ailleurs, en matière d'éducation et de formation, il n'y a pas de différences.

## Contrôle de l'efficacité plutôt rare

*En qualité de directrice ou de directeur, vous devez préparer les détenus à un avenir exempt de récidive. Sans doute est-ce particulièrement difficile en ce qui concerne les détenus étrangers. Comment procédez-vous concrètement?*

**Graf:** Je vous donne un exemple: Nous pouvons offrir à un étranger une formation élémentaire de boulanger ou de cuisinier. Si, au moment de l'élargissement et du retour au pays, la situation a évolué positivement et si, avec l'aide de proches, notre ancien client peut ouvrir une boulangerie, nous aurons peut-être contribué à ce que cet homme puisse gagner honnêtement sa vie. Mais, dans la plupart des cas, la situation dans le pays d'origine est toujours la même: chômage, guerre, etc., de sorte que nos gens replongent finalement rapidement dans la délinquance. Nous avons développé certains programmes d'apprentissage, notamment contre le recours à la violence. Un détenu qui rentre à la maison doit souvent constater que ce qu'il a appris ne lui sert pas à grand-chose.



«Lorsque des conflits éclatent, il y a autant de Suissesses que d'étrangères qui sont concernées.»  
Marianne Heimoz

**Ruf:** Il faut créer d'autres offres adaptées aux détenus étrangers. Nous avons par exemple introduit un groupe d'alphabétisation, en particulier pour les Africains (cf. mention dans les «brèves informations», p. 23).

**Ruf:** La plupart des détenus étrangers qui quittent l'établissement retournent au pays. Nous n'avons pratiquement pas la possibilité de procéder à un contrôle de l'efficacité et nous ne savons donc pas vraiment si nous

## Coup de projecteur: Etrangers en prison

sommes ou non sur la bonne voie. Il y a bien sûr des exceptions: nous avons eu par exemple un détenu qui a travaillé pendant deux ans à la *production de yoghourts*. Une fois libéré, il a pu acheter une machine d'occasion et il assure maintenant sa propre production.

## Personnel soumis à des tensions

*Le personnel assume aussi une tâche difficile avec les détenus étrangers, par exemple sur le plan de la communication ou du travail. Comment le personnel y fait-il face?*

**Heimoz:** Quiconque travaille dans l'exécution des peines doit avoir l'espoir chevillé au corps – indépendamment du fait que la personne ait affaire à des Suisses ou à des étrangers. Nous faisons ce que nous pouvons, aussi bien que nous le pouvons. Les assez *nombreuses nouvelles* que nous recevons de détenues nous font chaud au cœur. Lorsque nous apprenons par exemple d'une ancienne détenue qu'elle est satisfaite de

son logement et de son travail, cela nous encourage dans notre action.

**Graf:** Les collaborateurs sont toujours pris entre les tensions suscitées par leur travail avec les étrangers et les tensions engendrées par le thème des étrangers dans la société. Il est parfois difficile de faire des distinctions claires. Je pense par exemple à un jeune collaborateur dont le fils s'est fait agresser par un camarade de classe étranger en rentrant à la maison.

*Face à de tels sentiments contradictoires, un collaborateur peut-il malgré tout conserver une attitude professionnelle dans son travail?*

**Graf:** Seule une *formation continue* interne, avec des cours du CSFPP (Centre suisse pour la formation du personnel pénitentiaire,

ndlr.) et une *supervision* permettent d'atteindre cet objectif. Le CSFPP précisément a lancé un cours de formation continue sur ce thème. Le traitement des détenus étrangers fait d'ailleurs partie de la formation de base.

*Les collaborateurs sont régulièrement confrontés à des situations critiques sur le plan de la communication, par exemple en cas de conflit ou lorsque des détenus sont atteints dans leur santé mentale.*

*Comment votre personnel fait-il face à de telles situations?*

**Heimoz:** Nos collaboratrices et collaborateurs parlent plusieurs langues – Certains d'entre nous maîtrisent même des *langues exotiques*. Lors de la répartition, nous veillons à ce qu'une collaboratrice puisse au

**«Contrairement aux Suisses, les étrangers ne forment pas un groupe homogène.»**

*Marcel Ruf*

## Cervelas et cuisses de poulet

«Comme les Suisses sont la minorité, ils se demandent pourquoi ils ne reçoivent pas de côtelettes de porcs. «Toujours cette viande de poulet à cause des musulmans» récriminent-ils. Ils aimeraient une fois manger un cervelas normal. Naturellement, nous pouvons résoudre le problème en donnant des cuisses de poulet aux musulmans lorsqu'il y a des côtelettes de porc au menu. Pour des raisons d'organisation cependant, il y a souvent du poulet pour tout le monde et la viande de porc est plus rarement servie. C'est pourquoi les détenus suisses se disent souvent défavorisés par rapport aux détenus étrangers qui eux, seraient fortement privilégiés.»

*Ueli Graf*

«Chez nous, la nourriture est un problème moins important étant donné que les détenues cuisinent toujours elles-mêmes. Mais si nous devons nous occuper intensivement d'une femme, en particulier au début de son séjour, lorsqu'elle ne comprend pas encore la langue, cela peut souvent provoquer des malentendus chez les Suissesses. Il peut leur arriver de dire que les noires ont plus de droits et cela suscite littéralement une discussion noires-blanches.»

*Marianne Heimoz*



«Quiconque travaille dans l'exécution des peines doit avoir l'espoir chevillé au corps.»  
*Marianne Heimoz*

mieux communiquer avec une détenue. Dans quelques rares cas seulement, nous devons faire appel à un interprète.

**Ruf:** Chez nous, c'est pareil. 14 langues sont parlées au sein du personnel. Au reste, nous recourons à l'aide d'un détenu qui comprend la langue d'un autre détenu. Souvent, le plus simple, c'est lorsque les détenus étrangers résolvent directement entre eux leurs problèmes linguistiques.

**Graf:** Pour repérer des situations critiques, l'exécution en groupe est un avantage. Dans un groupe fixe, en effet, un collaborateur peut plus ou moins évaluer ses gens au plus tard dans un délai de deux semaines. Par rapport à de grands collectifs, comme votre établissement par exemple Monsieur Ruf, nous avons donc sans doute un avantage.

**Ruf:** Mon expérience me laisse à penser que des grands groupes sont plus faciles à gérer. Il y a moins de conflits parce que les détenus se retrouvent en quelque sorte comme à la maison. Ils trouvent toujours quelqu'un qui parle la même langue qu'eux, en particulier pendant la période des loisirs. Je reconnais néanmoins volontiers qu'on pourrait mener une discussion passionnante sur ce thème!

## Apprendre à assumer ses responsabilités

*L'exécution des peines est en principe progressive. Le détenu doit peu à peu assumer des responsabilités et gagner ainsi des allègements à l'exécution. Pour les détenus étrangers, cela doit être nécessairement très limité. Comment maîtrisez-vous ce problème et pouvez-vous offrir des alternatives?*

**Heimoz:** Même dans l'exécution des peines fermée, il y a des champs d'apprentissage. Je pense que lorsque des gens apprennent à assumer leurs responsabilités, cela permet une évolution de leur personnalité.

*Concrètement, comment cela peut-il se passer?*

**Heimoz:** Si une détenue suit une formation interne ou un cours et qu'elle le fasse sérieusement, elle pourra assumer des responsabilités au sein de l'établissement, par exemple, en étant responsable des prêts à la bibliothèque. Ce sont de petits champs d'exercice permettant d'assumer des responsabilités supplémentaires.

**Graf:** Les travaux domestiques sont un autre exemple de tâches permettant aux détenus d'assumer plus de responsabilités. De nombreux détenus étrangers accomplissent très bien cette tâche. Les étrangers qui sont expulsés au terme de leur peine peuvent passer les 10 à 12 derniers mois à la colonie de Ringwil ZH dans la mesure où ils ne sont pas dangereux pour la collectivité. Néanmoins, un certain risque demeure et les cantons apprécient la situation différemment.

**Ruf:** Le principal problème en matière de formation et de perfectionnement des détenus étrangers est d'ordre linguistique. Ainsi, des apprentissages n'entrent pratiquement jamais en ligne de compte. Nous tentons cependant d'offrir aux détenus un travail judiciaire dont ils puissent tirer un bénéfice une fois de retour dans leur pays. L'agriculture se prête bien à cela et nous occupons régulièrement de sept à dix détenus à l'extérieur de l'établissement. Par ailleurs, cela devient toujours plus difficile, à cause du risque d'évasion en particulier.

*Doit-on comprendre que pour certains détenus vous envisageriez sans autre un régime d'exécution plus ouvert mais que souvent l'administration cantonale freine ce mouvement?*

**Ruf:** Tel est le cas. Par ailleurs le thème de l'évasion est devenu un thème beaucoup

## Retour au pays – et après?

«En Albanie, il y a un programme d'intégration pour jeunes détenus et celui-ci fournit notamment du travail. Lors d'un voyage, un de nos travailleurs sociaux a pris connaissance de ce programme. Nous serons inclus dans ce programme pour les jeunes Albanais.»

Ueli Graf

«Des informations écrites de divers pays nous ont entre-temps été fournies auxquelles nous renvoyons les détenus. Cela peut déjà constituer une aide. Ainsi, nous essayons, quand par exemple quelqu'un est gravement touché par le sida, de prendre contact avec un hôpital approprié ou une organisation d'aide du pays d'origine.»

Marianne Heimoz

«J'ai le sentiment que plus la distance entre nous et le pays d'origine est grande, plus la recherche du contact est difficile. Dans ce contexte, la relation avec l'UE est encore relativement simple. Concrètement, je pense à la Pologne ou aux républiques baltes. Là il y a encore des contacts, en particulier avec des proches. Mais pour les destinations plus éloignées, les détenus ne veulent souvent plus avoir aucun contact.»

Marcel Ruf

«Il n'y a pas d'étranger type dans l'exécution des peines.» Ueli Graf





«Pour les étrangers, des apprentissages n'entrent pratiquement pas en ligne de compte parce qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment l'allemand.» *Marcel Ruf*



«Pour repérer des situations critiques, l'exécution en groupe est un avantage.» *Ueli Graf*

plus sensible au sein de la population que ce n'était le cas jadis. Dans les années nonante, il y avait de neuf à douze évasions par année sur l'exploitation agricole. A l'époque, on en parlait à peine. En revanche, pour le cas qui s'est produit en 2004, on en a parlé deux fois à la radio et à la télévision et il a fait l'objet d'une demi-page dans le journal!

## Régime de visite souple

*Les contacts avec le monde extérieur sont aussi un thème d'importance. Dans quelle mesure les détenus étrangers peuvent-ils recevoir la visite de proches et comment cela est-il organisé?*

**Heimoz:** Théoriquement, le droit de visite est le même pour les détenues étrangères que pour les Suissesses. Pratiquement, ce droit est cependant *limité* du fait de la *distance*. Lorsque le droit de visite ne peut pas être utilisé par les proches, nous essayons de compenser ce manque par des *bénévoles*. En outre, nous faisons en sorte qu'une détenue reçoive dans un court laps de temps autant de temps de visite que possible, par exemple lorsque la mère d'une détenue vient

pour une semaine en Suisse. Nous n'avons malheureusement pas beaucoup d'autres possibilités.

**Graf:** Nous avons la même attitude. Si une famille étrangère vient en Suisse, elle pourra visiter par exemple un détenu pendant toute une semaine, le détenu pourra donc recevoir une visite chaque jour. De telles visites peuvent avoir lieu quatre fois par an car cela permet au détenu étranger d'atteindre le même nombre d'heures de visite que les autres détenus.

## La qualité du travail baisse

*Revenons encore une fois au thème important du «travail», quelle est la qualité des prestations fournies par des détenus étrangers qui travaillent dans vos ateliers?*

**Ruf:** Force nous a malheureusement été de constater que depuis un an et demi, la qualité a rapidement baissé. Jadis, de nombreux

détenus venaient encore des Balkans et d'Europe en général. Maintenant, ils viennent de régions beaucoup plus éloignées et nous avons beaucoup plus de peine à trouver des gens de qualité.

**Graf:** Je ne sais pas si cela a un rapport avec l'origine des détenus. Cela pourrait aussi tenir au fait qu'ils sont simplement *moins aptes à supporter la charge de travail*. Leur formation est souvent mauvaise. De nombreux jeunes n'ont encore jamais travaillé – et ils n'avaient sans doute encore jamais l'occasion d'exercer un travail honnête.

**Ruf:** S'agissant d'éducation et d'école, il est vrai que la situation n'est pas la même dans l'ex-Yougoslavie qu'en Afrique.

**Graf:** C'est un fait que de nombreux Africains noirs n'ont jamais vu une école du dedans. Voilà pourquoi les cours d'alphabétisation mentionnés par Monsieur Ruf sont importants car ils permettent au moins aux gens de pouvoir lire et écrire l'allemand.

**«Pratiquement, le droit de visite est limité à cause de la distance.»**

*Marianne Heimoz*



«Théoriquement, le droit de visite est le même pour les détenues étrangères que pour les Suissesses.» *Marianne Heimoz*

**Ruf:** Les Africains sont souvent soumis à une *plus forte pression psychique* que d'autres. Par exemple lorsqu'ils sont dans leur cellule individuelle au lieu d'être à deux ou à trois comme ils en ont l'habitude à la maison. Cela peut naturellement avoir une influence sur le travail.

## Souhaits et rêves

*Pour terminer: avez-vous encore des rêves en relation avec notre thème, Madame Heimoz?*

**Heimoz:** Oui, heureusement! Nos étrangères ont en général transporté de la drogue. Ce qui me paraîtrait le plus judicieux, ce serait *l'aide sur place* – donc dans les pays concernés – par exemple par le biais d'une *meilleure formation*. Les femmes seraient

moins tentées de transporter de la drogue pour avoir de l'argent pour leur famille. Dans le cadre de l'exécution proprement dite, nous avons peu de possibilités. Tout responsable d'établissement rêve d'avoir suffisamment de personnel, suffisamment de place, suffisamment d'espace.

*Et Monsieur Ruf: quels sont vos souhaits?*

**Ruf:** En ce qui me concerne, j'aimerais savoir ce qu'il advient des détenus étrangers après leur libération. Savoir s'ils récidivent ou s'ils s'engagent sur la voie du changement. Je pense à une sorte de *contrôle du succès ou de contrôle de la qualité*. Nous aimerions savoir si nous allons dans la bonne direction avec notre travail. Malheureusement, de telles enquêtes n'existent pas et n'existeront sans doute jamais.

*Nous vous remercions de votre participation!*

## Gens de la seconde génération en tant que collaborateurs

«S'agissant de mes rêves concrets, je trouve que nous devrions engager plus de «secondos», soit des étrangers de la seconde génération vivant en Suisse pour encadrer les détenus étrangers. Nous éprouvons toujours une *certaine réticence* à engager par exemple un ancien Albanais ou Turc ou aussi des Africains en qualité de surveillant. Tant les collaborateurs que les détenus peuvent le constater: ce sont des êtres humains comme nous! Pour eux cela peut sans doute être un événement marquant. Mais nous ne le faisons pas ou en tout cas pas de manière conséquente. Je crois qu'en Suisse romande, il y a quelques exemples de surveillants de couleur.»

*Ueli Graf*

«A Lenzbourg, nous avons engagé il y a une année au service de sécurité une collaboratrice ayant des racines gréco-turques. Ainsi, nous avons fait de *bonnes expériences* et ce serait certainement une très bonne chose de pouvoir engager plus de personnes de ce genre.»

*Marcel Ruf*

# Des nombreuses difficultés liées à l'exécution des peines pour les détenus étrangers

**bulletin info:** *Monsieur Aeby, depuis mars 2007, vous êtes directeur des EPO. Auparavant, vous avez dirigé la Prison de la Croisée ainsi que la Prison de la Tuilière, des établissements plutôt petits. Quelles sont les particularités des EPO comparés à ces deux établissements?*

**Sébastien Aeby:** Ces établissements sont difficilement comparables. Ce qui peut surprendre aux EPO, c'est la taille de l'établissement ainsi que l'importante infrastructure des ateliers et du domaine agricole.

Les défis sont très variés et forts complexes; entre l'exécution des peines, les problèmes de production et commerciaux liés aux ateliers, les programmes éducatifs et de formation, la communication et le management du personnel en font un tout très varié et passionnant où se côtoient 160 collaborateurs. Il y a une richesse énorme au niveau des rapports humains et de la collaboration interdisciplinaire.

*Quelle est la proportion de détenus étrangers aux EPO et quels pays sont représentés?*

Ce ne sont pas moins de 52 nationalités qui se côtoient aux EPO! Cela représente 68.68% d'étrangers pour 31.32% de détenus suisses.

*Le CP est applicable à l'ensemble du territoire suisse. Y a-t-il cependant un «esprit spécifique à la Suisse romande» dans le secteur de l'exécution des peines?*

Je ne sais pas si l'on peut parler de différences notables en matière de sensibilité dans l'exécution des peines entre les régions de notre pays. L'introduction du NCP est encore trop récente pour affirmer quoi que ce soit. Par contre, la tradition suisse et l'organisation de nos institutions ont toujours occasionné une «sensibilité» propre à chaque canton.

**«Le premier élément d'intégration est la langue»**

Concernant la thématique «étrangers en prison», il me semble important de relever les nombreuses difficultés liées à l'exécution des peines pour les détenus étrangers. Notre NCP ne tient pas assez compte de l'importance de la population étrangère subissant une peine. Le fait d'être étranger ne permet pas d'avoir accès à toutes les nouveautés prévues par le NCP. Les alternatives à la détention en milieu fermé sont réduites. L'accès au travail externe, à la libération conditionnelle sont plus difficiles pour des étrangers. L'équité est loin d'être atteinte! Les questions liées à la réinsertion et à la sortie des détenus étrangers doivent clairement être posées.

*Il y a sans doute assez de détenus francophones étrangers aux EPO. A votre sens, les rapports sont-ils plus faciles avec ceux-ci qu'avec des détenus parlant d'autres langues?*

Il est clair que le premier élément d'intégration est la langue. Une personne détenue ne maîtrisant pas le français se retrouve isolée de ses pairs et ne peut communiquer ses propres besoins ni comprendre le fonctionnement de l'établissement. L'enseignement du français devient dès le début de la peine une priorité absolue.

Il ne faut toutefois pas oublier que la culture joue un rôle important dans un univers comme la prison. L'approche et le regard sur la nourriture ne sont pas les mêmes. Les chaînes de télévision regardée non plus, sans oublier les «codes sociaux» qui peuvent être très différents d'une culture à l'autre, ce qui engendre au quotidien passablement de tensions entre les détenus eux-mêmes ainsi qu'avec les équipes d'encadrement. Le respect des différences culturelles, la compréhension de l'autre demandent un effort et un investissement constant pour l'ensemble du personnel et des clients d'un établissement.



**Sébastien Aeby**, Directeur des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO)

*Quels sont les éléments les plus importants dans l'encadrement des détenus d'origine étrangère?*

L'offre proposée en matière de cours de langues et d'enseignement est essentielle pour permettre des échanges et une communication facilitant la vie quotidienne et le respect des différents partenaires au sein de l'établissement. C'est la base qui permet de construire malgré les différences de chacun. La formation du personnel pénitentiaire, notamment sur les approches multiculturelles, et la connaissance d'autres cultures va permettre de mieux encadrer une population venant d'horizons aussi différents. L'accès à sa religion, à des livres écrits dans sa langue maternelle, un programme de télévision varié et international, l'accès aux visites, au téléphone permettent de maintenir un lien avec sa famille, de ne pas se sentir coupé et exclu de sa propre culture et identité.

Il serait faux à mon sens de demander à un détenu de changer de valeurs et d'habitudes

au profit des nôtres. L'échange doit se faire dans les deux sens et favoriser une approche gagnant-gagnant si l'on veut réussir à faire cohabiter autant de cultures et de valeurs différentes dans un monde aussi fermé que la prison.

*Avez-vous pu introduire aux EPO des méthodes qui se sont révélées efficaces dans votre pratique antérieure?*

C'est encore un peu tôt pour répondre à cette question. Cela fait moins d'une année que j'ai repris la direction de cet établissement. Beaucoup de choses sont déjà développées dans ce domaine.

La prise en charge de détenus étrangers est une réalité durable et non un phénomène passa-

ger. Je suis sensible à cette thématique et vais orienter mon action dans le sens de renforcer et de développer tout programme et action, qui facilite la communication et la vie communautaire entre différentes cultures. C'est certainement un des grands défis que le monde pénitentiaire doit relever ces prochaines années.

*Y a-t-il aux EPO des éléments que vous souhaiteriez rapidement changer ou que vous avez dû rapidement changer?*

J'ai demandé, dans le courant de l'été 2007 une étude complète sur la formation et l'enseignement aux EPO. En effet, nous avons de plus en plus de personnes détenues qui n'ont pas suivi une scolarité dite normale dans leur enfance et adolescence. Le nombre élevé de nationalités différentes ainsi que les problèmes de langues et de compréhension ne favorisent pas l'accès à la formation et à l'enseignement. La finalité de cette étude est de mieux cerner ce qui fonctionne bien, ce qui peut être amélioré ou modifié dans l'offre des cours et des formations proposées à ce jour. L'on se doit de repenser et de remettre en question des modèles pédagogiques qui ont été créés à l'époque où le problème des étrangers en prison n'était pas évoqué, faute d'exister.

*En tant que directeur des EPO, quel souvenir garderez-vous gravé dans votre mémoire?*

Reposez-moi la question dans 10 ans! Depuis mon entrée en fonction en mars 2007, je vis au présent.

**«L'équité est loin d'être atteinte»**

# Motiver et intégrer

**Des collaborateurs du pénitencier de Bostadel évoquent leurs expériences avec des étrangers dans l'exécution des peines**

**Des détenus issus de plus de 30 nations vivent au pénitencier intercantonal de Bostadel à Menzingen ZG. Des collaborateurs de cet établissement ont évoqué pour le bulletin info leur vie quotidienne dans un environnement multiculturel.**

Charlotte Spindler

Le bus de Menzingen s'arrête directement devant le pénitencier. Pendant la nuit, la neige est tombée et les collines boisées environnantes sont blanches. Les visiteurs, une fois passé le guichet de réception, pénètrent directement dans le nouveau bâtiment de l'administration, récemment terminé, qui comprend au premier étage un local d'exposition et le shop où sont exposés les produits que l'établissement propose. Toute l'aile est peinte en couleurs claires. Avec son gobelin historique à la paroi et ses chaises rouges, la salle de conférence aussi a été rénovée. Myriam Bosshard, Marco Peter et Stefan Thommen sont assis à la table. La jeune femme à la courte chevelure blonde dirige la blanchisserie et travaille depuis deux ans et demi au pénitencier de Bostadel; Marco Peter, garde forestier de profession, travaille à l'atelier de confection des paniers et Stefan Thommen, ferblantier à l'origine, qui a aussi travaillé à l'étranger, est collaborateur au service de sécurité.

## La formation fournit les connaissances de base

Quiconque clique sur la page d'accueil du pénitencier intercantonal de Bostadel y trouve notamment un graphique indiquant les pays d'origine des détenus: 30 pour cent sont de nationalité suisse, les 70 pour cent restants se répartissent sur 26 pays du Sud et de l'Est, parmi lesquels une forte proportion de ressortissants des Balkans. «Pour notre

travail au quotidien, l'origine des détenus n'est pas essentielle», relève Marco Peter; pour lui comme pour ses deux collègues, il va de soi que la nationalité et la culture suscitent des différences. Les événements positifs ou les difficultés ne sont toutefois pas liés à la couleur du passeport.

Stefan Thommen a suivi en cours d'emploi le cours de base dispensé par le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) de Fribourg; Marco Peter est au milieu de la formation et Myriam Bosshard l'entamera l'année prochaine. Dans ce cursus de 15 semaines, les expériences faites au contact de ressortissants d'autres pays sont approfondies. On y fournit des connaissances de base importantes sur les divers conflits régionaux auxquels les détenus étrangers ont été confrontés, explique Stefan Thommen. Les situations de conflit interculturel sont expressément thématiques au CSFPP.

## Jadis plus d'Allemands, d'Autrichiens et d'Italiens

Par ce que racontent des collaborateurs plus âgés, Myriam Bosshard, Marco Peter et Stefan Thommen savent que les détenus actuels viennent souvent d'autres pays que cela était le cas il y a quelques années encore. «Jadis, les détenus étaient le plus souvent des Allemands, des Autrichiens et des Italiens; maintenant, ils viennent surtout des Balkans et de plus en plus de pays africains», commente Stefan Thommen. La proportion d'étrangers a plutôt augmenté. Cela ne tient toutefois pas au fait que les étrangers sont devenus plus souvent délinquants mais plutôt au fait

que de nombreux détenus étrangers ne sont pas domiciliés en Suisse. Voilà pourquoi les détenus obtiennent moins souvent la semi-dé-

tention. Lorsqu'une fois la peine purgée, un individu est renvoyé dans son pays d'origine, la resocialisation prend une autre signification.



Charlotte Spindler, est journaliste RB, Zurich

**«La guerre des Balkans a provoqué parfois des situations critiques»**

## Détenus étrangers souvent amicaux et ouverts

Ni Myriam Bosshard, ni ses deux collègues ne disent avoir de difficultés particulières avec les détenus d'origine étrangère. «Dans les premiers jours où j'ai commencé à travailler à la blanchisserie, je me suis rendu compte au contraire à quel point la plupart des détenus étrangers sont amicaux», relate Myriam Bosshard. Stefan Thommen aussi a de bons contacts avec de nombreux détenus étrangers: «Ils sont souvent accessibles et cherchent d'eux-mêmes le contact.» Les tensions entre des ressortissants de divers pays



Nouvelle entrée de Bostadel

sont aujourd'hui plus rares qu'il y a quelques années. Les trois collaborateurs savent pour l'avoir entendu de leurs autres collègues que la guerre des Balkans a eu des effets sur les relations des détenus issus des régions concernées: cela a provoqué parfois des situations critiques. Thommen relève: «Maintenant aussi, il y a parfois des tensions et nous, collaborateurs du service de sécurité, tentons d'arranger les choses sans vraiment comprendre toujours de quoi il s'agit. Cependant, la plupart du temps, nous connaissons les détenus depuis longtemps et sentons venir le conflit avant qu'il n'éclate.» Les tensions familiales engendrées par une longue séparation influencent aussi l'humeur des détenus. Le personnel le sait. Les fêtes et jours fériés sont des périodes difficiles en milieu carcéral. Il y a aussi des moments difficiles lorsque des proches de détenus qui, après de longues démarches, ont obtenu un visa pour rendre visite à un mari, un père ou un frère, doivent à nouveau s'en retourner.

## Fête après le Ramadan

Les besoins des pratiquants d'autres religions sont pris en compte; par exemple en ce qui concerne la nourriture. Pendant le Ramadan, les musulmans peuvent commander

le soir des repas spéciaux. A Bostadel, la traditionnelle rupture du jeûne qui clôt le Ramadan est marquée par une fête. En revanche, on ne peut pas prendre en compte leur état physique durant les semaines de jeûne, expliquent les deux collaborateurs actifs dans les secteurs de la production pour l'un et de l'entretien pour l'autre. «Nous avons nos directives qui sont applicables à tous les détenus. Nous devons nous y tenir.»

## Appréhensions linguistiques

Une forte concentration de gens issus de certaines régions peut constituer un défi; cela peut être très exigeant, explique Stefan Thommen. Myriam Bosshard voit les choses autrement: les groupes ne sont pas statistiques mais au contraire évoluent. Le plus difficile pour Myriam Bosshard, Marco Peter et Stefan Thommen est la communication: certes, la possibilité de suivre un cours d'allemand est bien utilisée et dans d'assez nombreux cas on constate que la compréhension s'améliore. Néanmoins, de plus en plus souvent, les détenus ne parlent pas un mot d'allemand et ne comprennent pas les directives du personnel. «Nous sommes donc souvent contraints de recourir à la médiation d'autres détenus mieux à même de se faire comprendre», note Myriam Bosshard. «Il y a toujours des détenus qui maîtrisent plusieurs langues et qui peuvent servir d'interprète. Pour les intéressés, cela représente une valorisation dans la mesure où ils assument bénévolement les tâches dévolues à des services de traduction.» Marco Peter complète: «En tant que responsables d'ateliers, nous sommes confrontés aux problèmes de langue; nous expliquons lentement et pas à pas comment un certain travail doit être accompli et, parfois, nous devons expliquer et montrer les choses trois ou quatre fois.»

## Apprendre un métier

Il est clair qu'il y a des différences en matière de moral au travail et de ponctualité: néanmoins, souvent les détenus étrangers font preuve d'engagement et manifestent de la satisfaction face à un produit réussi. Marco Peter relève qu'il s'agit souvent de motiver les gens, de bien les diriger et de les complimenter lorsqu'ils ont particulièrement bien travaillé. «Parfois, l'estime de soi est tout ce qui reste encore à quelqu'un.» ajoute Peter pensif. Pour lui c'est une forme d'intégration, non pas dans la société en général mais tout au moins dans le cadre fermé de l'établis-

sement. Dans les ateliers de production, les détenus étrangers ont la possibilité d'apprendre un métier et, peut-être, de suivre une formation élémentaire. En cas d'expulsion, cela peut être un avantage. L'argent qu'ils gagnent par leur travail et qu'ils peuvent envoyer à leurs familles ne joue pas non plus un rôle négligeable. La blanchisserie où travaillent trois employés occupe aussi trois détenus. Pour ceux-ci, il est moins gratifiant de s'occuper de la lessive de l'établissement que d'avoir produit, au terme d'une journée de labeur, un objet réussi. «Dans de nombreux pays, la lessive est encore et toujours une affaire de femme», relève Myriam Bosshard. Il arrive donc parfois que quelqu'un ne soit pas satisfait de son poste et demande à être affecté ailleurs. En outre, un certain nombre d'hommes auraient de la peine à se plier aux directives d'une femme. «Ils considèrent cela comme une forme d'humiliation. Je m'efforce certes de leur faire comprendre que je ne veux pas les rabaisser mais, malgré tout, des malentendus peuvent surgir.»

## Séparés et ensemble

Et les rapports entre étrangers et Suisses? Les trois collaborateurs sont d'avis qu'on ne saurait répondre à cette question d'une manière générale: ils vont de la collégialité à une certaine distance. «A l'intérieur de ses murs, Bostadel est un établissement relativement ouvert; les détenus ne mangent pas dans leurs cellules mais dans un réfectoire»



Un atelier à Bostadel

explique Myriam Bosshard: «Les Suisses se réunissent plutôt ensemble à table; mais à certaines occasions dans le cadre des loisirs ou lors de week-ends, les divers groupes se mélangent et jouent ensemble au billard, au football ou aux échecs. Stefan Thommen réfléchit un instant et ajoute: «Globalement, à vrai dire, nous avons peu de problèmes à Bostadel. Pour nous, c'est le signe que nous faisons du bon travail!».

# Séparation sans exception

## Mineurs en détention provisoire

**Dans le cadre de l'exécution de la détention provisoire, les mineurs doivent être séparés des adultes. Ce principe ne souffre aucune exception. C'est ce que le Tribunal fédéral a exprimé clairement dans un arrêt du 7 août 2007.**

Christof Riedo

Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, une nouvelle *loi sur la procédure pénale applicable aux mineurs (PPMin-BS)* est entrée en vigueur dans le canton de Bâle-Ville. Au § 23 al. 4 (cf. encadré «La disposition incriminée»), l'exécution de la détention provisoire y était aussi réglée. Cette disposition a été contestée par le Tribunal fédéral. Les requérants faisaient notamment valoir que le § 23 al. 4 PPMIn-BS était contraire à l'article 6 al. 2 de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs (DPMIn, RS 311.1), qui a la teneur suivante: «Pendant la détention, les mineurs sont placés dans un établissement spécial ou dans une division particulière d'une maison d'arrêts, où ils sont séparés des détenus adultes. Une prise en charge appropriée est assurée.»

### Protection des mineurs

Le Tribunal fédéral expose d'abord en détail comment la réglementation de l'article 6, alinéa 2 DPMIn doit être comprise. Se référant au message du Conseil fédéral, il relève que pour protéger les mineurs d'influences négatives, il convient en particulier de les héberger *séparés des adultes*, dans une division de la prison qui leur est réservée ou tout au

moins de manière à empêcher des contacts avec des détenus plus âgés.

Par ailleurs, on ne saurait déduire de la teneur de l'article 6, alinéa 2 DPMIn que le législateur fédéral a voulu autoriser des exceptions au principe de la séparation. Le message susmentionné part aussi de l'idée qu'*il ne saurait y avoir d'exceptions au principe de la séparation*; il n'y est mentionné nulle part la possibilité d'une quelconque dérogation au principe. L'art. 10 chif. 2 let. b du *Pacte II ONU* va dans le même sens (RS 0.103.2: «... les jeunes prévenus sont séparés des adultes; ...»). Considérée globalement, il apparaît «que la disposition de l'article 6 al. 2 DPMIn a une valeur absolue et que le principe de droit fédéral de la séparation ne souffre aucune exception».

### Pas de délai transitoire

Dans sa prise de position, le canton de Bâle-Ville fait valoir qu'aux termes de l'article 48 DPMIn, les cantons ont un *délai de 10 ans* pour créer les établissements nécessaires. A ses yeux, cette disposition est aussi applicable à la détention provisoire par analogie ou en admettant une lacune dans la loi.

Le Tribunal fédéral arrive à une autre conclusion: le délai transitoire prévu à l'article 48 DPMIn se rapporte à la construction d'établissements destinés à *l'exécution du placement et de la privation de liberté. L'exécution de la détention provisoire n'est pas réglée à l'article 48 DPMIn*. Il n'y a pas non plus de lacune dans la loi car les établissements



**Christof Riedo**, a travaillé jusqu'à fin 2007 en qualité de collaborateur scientifique à l'Unité du droit pénal et du droit de la procédure pénale de l'Office fédéral de la justice.

### La disposition incriminée

«Les mineurs ne peuvent être qu'exceptionnellement hébergés dans des établissements pour adultes et seulement lorsque le but de la détention provisoire ne peut être atteint autrement. Dans ce cas, ils sont soumis à des dispositions d'exécution particulières qui tiennent compte de leurs besoins. Une prise en charge appropriée est assurée.» (Traduction)

§ 23 al. 4 de l'ordonnance de Bâle-Ville sur la procédure pénale applicable aux mineurs, du 15 novembre 2006 (SG 257.500).

destinés à l'exécution du placement et de la privation de liberté se distinguent nettement des établissements destinés à l'exécution de la détention provisoire. Il incombe d'une manière générale aux cantons de veiller, par des mesures adéquates au niveau de l'organisation, à ce que la détention provisoire soit exécutée de façon à satisfaire aux exigences de l'article 6, al. 2 DPMIn.

### Disposition bâloise abrogée

La conclusion du Tribunal fédéral est des plus claires: «Comme cela a été dit plus haut, l'art. 6 al.2 DPMIn n'autorise aucune dérogation à l'obligation de séparer les mineurs des adultes dans l'exécution de la détention provisoire. Ce principe n'est soumis à aucun délai transitoire. En conséquence, la disposition

contestée du § 23 al. 4 PPMIn-BS, selon laquelle des mineurs peuvent à titre exceptionnel être hébergés dans des établissements pour adultes, *est contraire au droit fédéral.*»

Le recours a été approuvé et le § 23 al. 4 du code de procédure pénale applicable aux mineurs, du 15 novembre 2006, du canton de Bâle-Ville, a été abrogé.

#### Conséquences pour la pratique

L'arrêt du Tribunal fédéral met en exergue le fait que, dans le cadre de la détention provisoire, tous les cantons sont tenus de séparer les mineurs des adultes. Une enquête de l'Office fédéral de la justice sur la situation des mineurs dans le cadre de la détention provisoire révèle qu'en 2005 seuls 9 établissements de détention sur 33 disposaient de locaux permettant de séparer les mineurs des adultes (bulletin info 1/2007, p. 3 ss). La question de savoir si et dans quelle mesure cette situation a entre-temps changé reste ouverte. Il est toutefois vraisemblable que certains cantons ont encore du chemin à faire pour être en conformité avec le droit fédéral.

#### L'arrêt du Tribunal fédéral

Arrêt du 7.8.2007 de la 1<sup>ère</sup> division de droit public du Tribunal fédéral, 1P.7/2007, sous la rubrique: [www.bger.ch/fr/index/jurisdiction/jurisdiction-inherit-template/jurisdiction-recht/jurisdiction-recht-urteile2000.htm](http://www.bger.ch/fr/index/jurisdiction/jurisdiction-inherit-template/jurisdiction-recht/jurisdiction-recht-urteile2000.htm).

L'arrêt est destiné à être publié.

# Des progrès significatifs

## 10 ans de collaboration russo-suisse dans l'exécution des peines

**Depuis 10 ans, la Suisse apporte son concours à la réforme de l'exécution des peines en Russie. Depuis le début, l'auteur a collaboré au projet «Prison Reform» et retrace dans sa contribution l'évolution dans le secteur du travail social.**

Franz Hochstrasser

On rapporte souvent de mauvais échos de l'exécution des peines russe. Tout comme avant, la situation dans certains établissements pénitentiaires russes n'est pas satisfaisante: mauvaise construction, surpopulation, voire, torture dans le cadre de la détention provisoire. Pourtant, *l'entrée de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe* était liée à l'obligation de réformer le système de la justice et de l'exécution des peines. En tant que membre du Conseil de l'Europe, la Suisse s'est déclarée prête au début des années 90 à soutenir les réformes

(aussi) en Russie dans le cadre de l'aide aux pays de l'Est. Ainsi, en 1997, la DDC (Direction du développement et de la coopération) a-t-elle lancé un projet accompagné et financé. L'objectif principal était de contribuer à la réforme du système russe d'exécution des peines. Dans ce contexte, les notions d'«humanisation» et de «resocialisation» étaient essentielles.

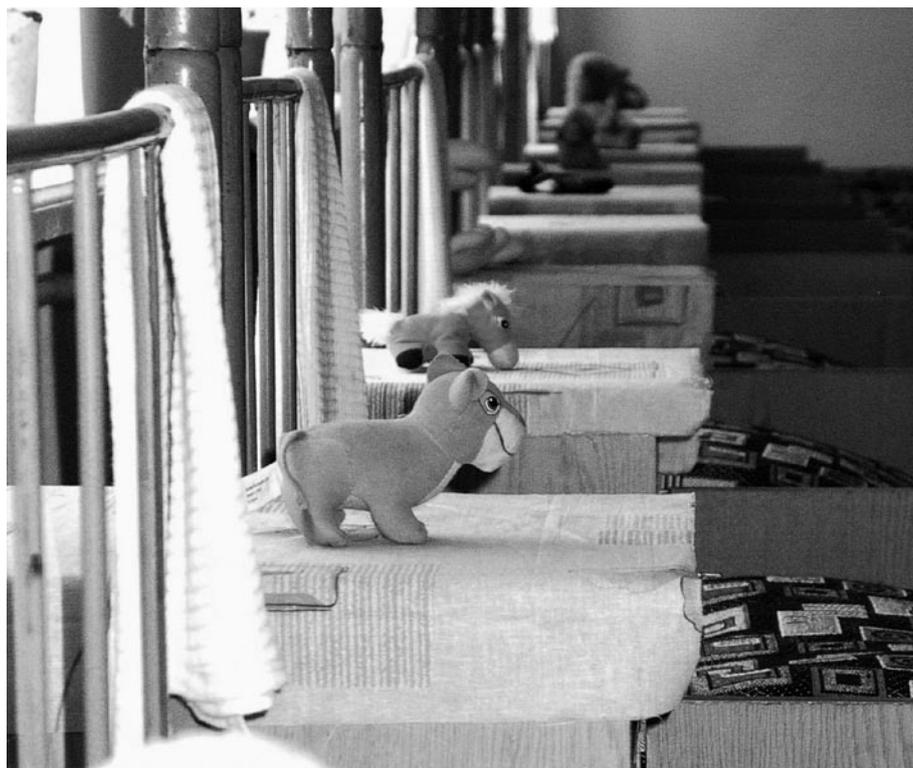
### L'académie de Ryazan

Au printemps 1997, la DDC a délégué un collaborateur en Russie pour évaluer les besoins en matière de soutien. Ce dernier s'est rendu à l'académie de Ryazan – située à quelque 200 km au sud-est de Moscou –, où précisément un premier cursus de formation de niveau universitaire en *travail social dans l'exécution des peines* avait été conçu. Manifestement, il s'agissait pour le «Service fédéral de l'exécution des peines» (FSIN)



**Franz Hochstrasser** s'occupe depuis 10 ans, dans le cadre de la DDC, de projets en Russie. L'accent y est mis sur l'exécution des peines.

Dortoir à Schachowa. La prison accueille quelque 1200 femmes. Une certaine individualité s'impose.



d'évaluer le statut des détenus, hommes et femmes. Concrètement, cela consistait à leur fournir l'appui de travailleurs sociaux. Aux temps des Soviets, il n'y avait pas de travail social et à Ryazan on ne savait pas précisément ce que cela recouvrait. Voilà pourquoi l'académie a manifesté un vif intérêt à entamer une *collaboration professionnelle* avec la Suisse. En automne 1997, nos partenaires de Ryazan ont été accueillis à Bâle pour une première visite. Sans qu'on puisse le prévoir à l'époque, le projet s'est développé *en trois phases*. Il prendra fin à mi-2008.

*Première phase de 1997 à 2003*

### D'importantes différences sur le plan culturel

Au début de la collaboration, le plan d'étude de la formation en travail social mentionnée existait déjà et le premier cours avait commencé. Les premiers temps ont été mis à profit pour créer un rapport de confiance. Ce fut un bon investissement dans la mesure où nous avons rapidement constaté – soit les participants au projet en Suisse – qu'il nous fallait prendre en compte, outre les questions de formation dans l'exécution des peines, les *différences sur le plan culturel* de façon à traiter nos partenaires avec le respect qui s'impose. Par ailleurs, les idées sur la manière

dont les étudiants devraient effectuer leurs stages n'étaient pas encore arrêtées. Nous avons appris que dans la tradition russe, apprendre avait à peu près la même signification que s'informer. De longues discussions ont éveillé chez nos partenaires l'intérêt de faire du stage une période d'action durant laquelle le stagiaire apprend en accomplissant un travail pratique. Nous avons donc élaboré des plans présentant les champs d'activité, des exemples de tâches concrètes, les compétences requises et les objectifs de la formation. Ces plans permettaient d'une part aux étudiants de s'orienter et offraient d'autre part un support aux chefs de stage.

### Scepticisme et volonté de réforme

A l'époque, il n'y avait pas de travailleurs sociaux dans le secteur de l'exécution des peines russe. Nous ne pouvions donc pas nous appuyer sur des personnes expérimentées qui auraient assumé la direction de stages. Voilà pourquoi nous avons élaboré en commun des cours de formation des chefs de division de prison à la fonction pédagogique de chef de stage. Au début, ces personnes se sont montrées très sceptiques face aux

changements. Cependant, nous avons réussi à les gagner à l'accompagnement des futurs étudiants. Les stages avaient lieu sur le territoire d'*Orel* situé à quelque 300 km de là. Une *administration pénitentiaire très soucieuse de réforme* y était à l'oeuvre. Elle souhaitait expressément la bienvenue aux

étudiants qui entendaient effectuer un stage dans ses prisons. Dans la perspective de la fin des stages, nous avons présenté à nos par-

tenaires des *méthodes d'évaluation* qu'ils ne connaissaient pas encore. Les résultats obtenus étaient très positifs. Les étudiants étaient heureux d'avoir pu expérimenter ce que le travail social peut être dans la pratique. Le scepticisme des chefs de stage s'était quant à lui envolé! Ces derniers se réjouissaient de la collaboration avec les étudiants et des suggestions qui en résultaient pour leur propre travail. Vers la fin de l'année 2003, l'académie de Ryazan a mené à l'interne une évaluation approfondie de toute cette phase du projet.

*Deuxième phase de 2002 à 2006*

### Prêt pour «Bologne»

La DDC attache une grande importance à multiplier les expériences faites dans le cadre de projets afin d'en renforcer la durabilité. C'est la raison pour laquelle nos activités ont été transférées à l'*Institut de droit et d'économie* de Wologda, une ville située à 500 km au nord de Moscou. Le FSIN entendait, comme à Ryazan, développer un autre cursus de formation en travail social dans l'exécution des peines. Comme nous pouvions nous appuyer sur les expériences faites, la description du travail peut être plus brève.

Le Ministère de l'éducation a délivré le curriculum qui constitue en fait le standard. On y trouve pour l'essentiel les contenus de l'enseignement et les compétences scientifiques qu'ils impliquent. Notre contribution consistait à proposer une méthode raisonnable du processus de développement du curriculum. Nous avons élaboré un profil professionnel et de compétence pour les travailleurs sociaux oeuvrant dans le secteur de l'exécution des peines. Peu à peu, nos partenaires se sont rendu compte que, pour exercer la profession de travailleur social, il fallait avoir, outre des compétences scientifiques, surtout la ca-

«Le travail social est installé dans l'exécution des peines russe»

La colonie pour jeunes femmes de Ryazan: une prison de quelque 500 jeunes femmes de 16 à 21 ans. Cet établissement passe pour être géré correctement et avec humanité. Il y a ici un centre de réhabilitation à l'extérieur des murs: quelque 20 jeunes femmes sont sur le point d'être libérées.



### Six établissements de formation – six partenaires

Deux de ces institutions sont situées au centre de Moscou: le *FSIN* (Service fédéral de l'exécution des peines) est représenté directement comme partenaire ainsi que l'*Institut de recherche NII* qui en dépend.

Les quatre autres partenaires sont les établissements de formation de *Ryazan, Wologda, Wladimir et Tomsk*. La particularité réside en ceci que des institutions dont le statut hiérarchique n'est pas le même travaillent à un projet commun – une situation qui, tout au moins dans le système d'exécution des peines russe, est totalement nouvelle.

pacité d'agir et une riche personnalité. Cette mise de l'accent sur la compétence et le but de l'enseignement s'est ancrée dans la conscience des enseignants comme dans la conception des unités d'enseignement. Leur compréhension de l'apprentissage s'est donc aussi élargie bien au-delà de l'enseignement vu comme la fourniture d'informations. L'institut de Wologda est ainsi prêt à engager les réformes découlant de la convention de Bologne.

Troisième phase de 2006 à 2008

### Trois projets partiels

Cette troisième phase est la plus complexe car elle présente un effet multiplicateur à divers niveaux. D'une part, six institutions différentes participent au projet et, en outre, trois projets partiels sont traités avec ces partenaires.

Le *premier projet partiel* a créé un curriculum pour un cours de trois mois dans lequel des diplômés de hautes écoles ont été convertis en travailleurs sociaux. Ici aussi, la compétence et la focalisation sur l'objectif de la formation ont été ancrées; entre-temps, 175 personnes ont déjà été recyclées. Le *deuxième projet partiel* avait pour objet la mise en réseau des institutions actives dans le domaine de la formation de travailleurs sociaux. Le troisième projet partiel s'intéressait à l'image du travail social dans l'exécution des peines en Russie qui, d'une manière générale, est plutôt mauvaise. Un sondage doit permettre de vérifier si cette présomption est juste. Quoi qu'il en soit, une chose est d'ores et déjà claire: le maigre salaire et le manque de possibilités de promotion des travailleurs sociaux rendent la profession peu attrayante pour l'instant. Voilà pourquoi les personnes motivées ne choisissent pas cette profession en priorité. Dans cette perspective, on peut

s'interroger sur le fait que tous les collaborateurs du système de l'exécution des peines soient intégrés à la hiérarchie militaire.

### Constance et efficacité

Le projet s'est développé dans un environnement favorable à la réforme. Aujourd'hui, les résultats suivants peuvent être relevés:

- Même si ce n'est pas partout, le travail social a pris place dans l'exécution des peines russe.
- Des formations qualifiées en travail social sont dispensées. Peu à peu, d'autres institutions doivent offrir des formations.
- Les principes de l'humanisation de l'exécution des peines, de la resocialisation en tant que but de l'exécution, l'idée que les détenus sont des citoyens dont la liberté a été limitée sont désormais ancrés. C'est à notre sens le résultat le plus important de cette longue collaboration: la mentalité, soit la conscience subjective de nombreux collaborateurs de tout niveau hiérarchique a commencé visiblement à évoluer.

Ces propos peuvent paraître quelque peu catégoriques mais ils ne sont certes pas faux: le processus initié par le projet et entretenu par lui paraît aujourd'hui irréversible.

### Informations utiles sur l'exécution des peines en Russie

Un produit du *deuxième projet partiel* qu'on peut découvrir de l'extérieur est le site Internet commun (en russe) [www.socialworks.ru](http://www.socialworks.ru). On y trouve outre des informations centrées sur des projets, des informations générales sur l'exécution des peines en Russie.

Panneau d'information à Schachowa, une prison pour femmes à proximité de la ville d'Orel.



Prison pour femmes de Schachowa; éducation au patriotisme. En font partie la connaissance des personnalités politiques et en particulier du président.



# L'approche systémique dans l'aide à la jeunesse

## Travail avec les parents dans le contexte d'un centre d'observation

**Depuis plusieurs années, l'environnement familial des mineurs placés est de plus en plus associé au travail socio-pédagogique effectué dans les internats. Au centre d'observation de Heimgarten (BEO Heimgarten), l'approche systémique prévaut aussi en matière d'observation. Les deux responsables de la direction du centre font part de leurs expériences.**

*Christine Harzheim et Christoph Wüthrich*

Au centre d'observation de Heimgarten, 15 à 20 jeunes femmes au maximum par année sont placées en observation. Avec les parents et d'autres personnes de référence, des solutions sont élaborées qui tiennent compte autant que possible des besoins, des capacités et du potentiel de développement des jeunes femmes.

### Observation dans une perspective systémique

A leur entrée, les clientes sont souvent confrontées à des situations difficiles et traînent un lourd passé derrière elles. Les jeunes femmes disposent de peu de ressources et, à long terme, ne développent pas des stratégies de protection et de solution efficaces. Cette attitude est de nature à bloquer leur développement personnel et scolaire. Le centre d'observation de Heimgarten constitue souvent une ultime tentative pour résoudre les difficultés existantes. Une approche systémique part de l'idée que les difficultés et déficits ne résident pas seulement dans la personne des adolescentes mais que leur environnement social (famille, groupe de pairs, systèmes d'aide) est concerné et qu'il doit être intégré dans le processus.

Dans le processus d'observation développé au centre de Heimgarten, on s'efforce de comprendre comment la mineure communique et interagit avec sa famille et où se situe son potentiel de changement. Un dispositif aussi souple et individualisé que possible permet de mettre en lumière où et comment des changements de comportement sont possibles.

### Crises et régressions en tant que champs d'apprentissage

Comme les régressions et les crises font partie du processus évolutif, celui-ci nécessite une bonne dose de patience. Tous les intéressés sont confrontés à des phases au cours desquelles apparemment rien ne va ou tout est ambivalent.

Le rapport de travail entre les mineures, leurs parents et les spécialistes devraient privilégier la transparence, le respect et la confiance. Il incombe aux collaborateurs du centre d'observation de Heimgarten d'instaurer un tel processus. L'expérience montre que, dans la phase initiale en particulier, il convient de poser aussi peu de conditions que possible.

En outre, la collaboration avec la jeune femme et sa famille devrait être aussi individualisée que possible. Alors que pour une famille, par exemple, l'offre de «thérapie familiale» est appropriée, il suffira d'avoir avec une autre des contacts réguliers par écrit ou par téléphone.

Les clientes et leurs parents agissent plus efficacement lorsqu'ils ont le sentiment d'avoir quelque succès dans leurs contacts avec les collaborateurs du centre. Il est frappant de constater à quel point des «adolescentes très difficiles et des parents dépassés» – c'est



**Christine Harzheim** (à droite) et **Christoph Wüthrich** sont co-directeurs du centre d'observation de Heimgarten (BEO), Berne  
Direction du centre d'observation de Heimgarten

**«Les jeunes femmes disposent de peu de ressources»**

**«Les parents et les mineurs doivent pouvoir décider de concert»**

ainsi qu'ils se considèrent – peuvent se comporter de manière positive lorsqu'on leur propose de nouveaux champs d'expérience.

### Les parents, des personnes de référence très importantes

La plupart des parents s'engagent, se soucient de l'avenir de leurs filles et sont prêts à collaborer. Lorsqu'on leur accorde suffisamment de temps et qu'on les écoute, lorsque leurs opinions et leurs manières de faire sont respectées et lorsqu'ils sont compris, de nombreux parents sont capables d'établir une relation avec les spécialistes. Une mère par exemple établit le contact

avec les professionnels lorsqu'elle est invitée à cuisiner pour le groupe d'adolescentes. Une relation de travail se développera avec un père, autre exemple, en parlant motos au début.

Dans le cadre du travail avec les parents, les interventions pédagogiques et les interactions avec les jeunes femmes sont analysées. Dans ce rapport de travail intensif, les

**«Les offres doivent être individualisées»**

parents s'engagent souvent dans une relation constructive avec leurs filles. D'une part on tente de décharger les parents et, d'autre part, on leur permet de se réapproprier la compétence en matière d'éducation qu'ils pensaient avoir perdue. Pendant la phase en internat, les collabora-

teurs du centre d'observation de Heimgarten sont un filet de sécurité pour les parents, un renfort et des partenaires de dialogue. Le travail relationnel est la partie la plus exigeante du travail avec les parents et souvent celle qui réclame le plus de temps.

### Objectif: des solutions qui recueillent l'assentiment général

Toutes les interventions ont pour but de dégager des solutions acceptables pour tous les intéressés. De nombreux parents et enfants souhaitent qu'un retour à la maison soit à terme possible. Lorsque, dans le cadre du processus décrit, des parents entendent réfléchir sur leur comportement éducatif et le modifier, les services placeurs ont fixé des conditions claires et donné leur accord concernant les objectifs visés, ils se voient offrir un «entraînement parental» sur mesure. Les situations pédagogiques quotidiennes sont analysées et des jeux de rôle permettent d'exercer un nouveau comportement.

La brièveté du séjour, l'épuisement et le désespoir contrecarrent parfois l'exercice pédagogique décrit ci-dessus. Voilà pourquoi, dans quelques cas, une phase intermédiaire en internat s'impose. Il faut donc des institutions travaillant dans une perspective analogue.

### Qu'est-ce que le centre d'observation de Heimgarten (BEO)?

Le centre d'observation de Heimgarten, situé à Wabern BE, accueille en observation des adolescentes de 14 à 18 ans. L'offre est destinée à de jeunes femmes dont le développement personnel, scolaire ou de formation professionnelle est bloqué et qui ont besoin que ces obstacles et la manière de les surmonter soient précisés.

L'action pédagogique se fonde sur une compréhension des objectifs et des ressources dans une perspective systémique.

Le centre offre 10 places pour une durée d'observation de 3 à 6 mois. L'offre en matière d'observation comprend le service psychologique, le groupe de vie socio-pédagogique, l'école interne et l'orientation professionnelle. A cela s'ajoute une post-cure en cas de retour à la maison ou d'accession à un logement indépendant.

## Brèves informations

### ■ Certification ISO pour la prison de «Grosshof» LU

Fin août, l'établissement de détention et de détention provisoire de Grosshof à Kriens LU a obtenu le niveau de qualité correspondant à la norme ISO 9001:2000. Dans le secteur pénitentiaire, on connaît depuis longtemps déjà les certifications, en particulier pour les ateliers de production.



La prison de «Grosshof» à Kriens LU offre 111 places

S'agissant de «Grosshof», il y allait cependant de l'organisation de l'établissement, que ce soit en matière de sécurité ou de travail quotidien. A titre d'exemple concret, on évoquera l'installation de l'*Intranet* pour le personnel. Celui-ci peut ainsi avoir en ligne les listes des occupations des détenus ou leur programme sportif. Le système de management électronique a été développé par l'établissement lui-même, ce qui a permis d'économiser des frais. Hanspeter Zihlmann, directeur de Grosshof, a déclaré lors de la conférence de presse qui s'est tenue fin août: nous avons fait «un pas important vers un aménagement encore plus professionnel de l'exécution des peines.» La prison de «Grosshof» a été ouverte en 1998.

### ■ Classe pour analphabètes en prison

Dès le semestre d'hiver, 15 détenus du pénitencier de Lenzbourg, pour la plupart Afri-

cains, prennent part pour la première fois à un cours pour analphabètes. Deux périodes d'enseignement ont lieu par semaine.

Source: direction du pénitencier de Lenzbourg



L'actuel pénitencier de Lenzbourg ne cesse d'introduire de nouvelles méthodes

### ■ Histoire ancienne

Tout récemment, le premier semestre d'histoire s'est achevé avec succès au pénitencier de Lenzbourg. Les douze participants ont pu se familiariser avec la période allant de l'Antiquité à environ 300 av. J.C. Parallèlement, ils ont pu améliorer sensiblement leurs connaissances de la langue allemande. L'enseignement a lieu le vendredi après-midi, pendant les heures de travail.

Source: direction du pénitencier de Lenzbourg

### ■ EMS derrière des grilles

Le traitement de détenus internés contraint les autorités d'exécution des peines à introduire de nouvelles réglementations. La future prison centrale de Lenzbourg comprendra par exemple une aile pour des détenus de plus de 60 ans. Dès 2010, la division «60 Plus» offrira douze places pour des internés et des détenus qui purgent de longues peines. La division «60 Plus» se distingue sensiblement du régime d'exécution ordinaire: les détenus se lèvent plus tard et commencent le travail plus tard. Au lieu de travailler dans des ateliers industriels, les détenus

d'un certain âge sont employés dans le service de maison ou en cuisine. Le programme de loisirs doit aussi être adapté aux besoins des seniors. Au lieu de se livrer à des activités sportives physiquement éprouvantes, ils peuvent faire des promenades ou cultiver un petit jardin. La construction de la nouvelle prison centrale de Lenzbourg devrait débuter au mois d'août 2008.

Source: Aargauer Zeitung, 11.9.2007

(N.B.: le «bulletin info» 2/2006 était consacré notamment au thème des personnes âgées en prison, p. 3ss).

### ■ Surveillance électronique des détenus: l'expérience se poursuit

Les essais de surveillance électronique pourront se poursuivre dans sept cantons. Le Conseil fédéral a, en effet, prolongé jusqu'à fin 2009 les autorisations nécessaires. Depuis 1999, les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Berne, de Vaud, de Genève et du Tessin, rejoints en 2003 par le canton de Soleure, testent la surveillance électronique des détenus. Ce mode alternatif d'exécution des peines – un bracelet électronique en lieu et place de l'incarcération dans un établissement pénitentiaire – est utilisé avant tout en cas de peines de courte durée. Il peut aussi être appliqué, quoique plus rarement, à des personnes frappées d'une longue peine qui vont bientôt bénéficier d'une libération conditionnelle ou à des personnes dont la période de travail à l'extérieur touche à sa fin; il s'agit alors d'une phase supplémentaire de l'exécution progressive de la peine. La nouvelle partie générale du code pénal, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007, a remplacé les peines de courte durée par des peines pécuniaires et du travail d'intérêt général, faisant ainsi disparaître le principal domaine d'application de la surveillance électronique. La poursuite des essais en cours vise notamment à déterminer si et jusqu'à quel point la surveillance électronique continue de représenter un mode approprié d'exécution des peines, compte tenu de ce nouveau régime pénal. Les cantons-test auront jusqu'au printemps 2009 pour faire rapport à l'Office fédéral de la justice sur les enseignements qu'ils auront tirés de ces essais. A la lumière de ces rapports, le Conseil fédéral décidera, avant la fin des essais, de ce qu'il adviendra de la surveillance électronique des détenus.

Source: DFJP, 14.12.2007

## «On m'a donné une chance»

Michele Fumarola, «Sonntag» No 37/07, CAT Medien AG

Auteur d'une infraction, Fumarola a pu accomplir un travail d'intérêt général au lieu de passer un certain temps derrière les barreaux.

# TEXTUELLEMENT

## Manifestations

### ■ Nouvelle violence ou nouvelle perception de la violence?

Les actes de violence sont inhérents à l'histoire de l'humanité, aussi loin que nous puissions remonter. Il apparaît cependant que la phénoménologie et l'appréhension des actes de violence ont récemment changé de façon décisive et sont désormais l'objet de controverses, tant pour les sciences criminelles que pour les médias et le public. Le constat d'une tendance accrue à la violence repose-t-il vraiment sur des résultats empiriques ou résulte-t-il d'une perception alimentée par le pouvoir politique et les médias ?

Le congrès annuel d'Interlaken du Groupe suisse de criminologie portera précisément sur ces questions en 2008.

Cette manifestation débutera par des exposés préliminaires sur la valeur des données statistiques «dures» et par des réflexions théoriques sur la notion de violence. Le deuxième jour restituera les points de vue de l'individu, de la famille et de l'école sur la violence. Enfin, le dernier jour ouvrira une perspective plus large sur la façon dont l'ensemble de la société traite de cette question. La réunion s'achèvera avec une table ronde consacrée à la problématique des délinquants dangereux, située dans la tension permanente entre exigences populistes et impératifs d'exécution.

Le Groupe suisse de criminologie est convaincu que cette année encore, l'environnement chaleureux d'Interlaken permettra des échanges stimulants entre les représentants de différentes disciplines et ouvrira un nouveau dialogue fructueux entre la pratique et la théorie.

**Organisation:** Groupe suisse de criminologie  
**Date:** 5 au 7 mars 2008  
**Lieu:** Interlaken, Casino Kursaal  
**Langues:** allemand/français  
**Internet:** [www.kriminologie.ch/](http://www.kriminologie.ch/)

### ■ What Works: «Sharing Experience to Improve Practice»

L'expression «What Works» n'est pas un mot choisi par hasard, mais se réfère sur un grand nombre de recherches et discussions scientifiques s'occupant spécifiquement de l'efficacité et aux composants importants d'un traitement des détenus. A la fin des années 1970 on commençait de coordonner les études à disposition et d'analyser les résultats à l'aide de nouvelles méthodes statistiques, surtout des techniques «*meta-analytiques*». Cette méthode a pour but de se référer à un certain nombre d'études et d'analyser finalement les composants décisifs. Le résultat très intéressant de ces analyses confirmait que les mêmes éléments responsables pour le succès ou l'échec se trouvaient dans toutes les études. Sur la base de ces études meta-analytiques on se trouvait finalement en mesure de réfuter définitivement la doctrine «*nothing works*» (LÖSEL 1993). Depuis ce moment-là on continuait d'intégrer littéralement des centaines d'études dans des méthodes d'études meta-analytique.

**Organisation:** Association Suisse de Probation (ASP/SVB)  
**Date:** 13 au 14 mars 2008  
**Lieu:** Neuchâtel, Office fédéral de la statistique  
**Sprache:** allemand/français/anglais  
**Internet:** [www.probation.ch](http://www.probation.ch)

## Nouveautés

- Manuel Eisner, Denis Ribeaud, Rahel Jünger, Ursula Meidert (2007)

### **Frühprävention von Gewalt und Aggression**

Ergebnisse des Zürcher Präventions- und Interventionsprojektes an Schulen  
Verlag Rüegger Zürich  
ISBN 978-3-7253-0880-4  
CHF 44.00



- Claudia Arnold, Kurt Huwiler, Barbara Raulf, Hannes Tanner, Tanja Wicki (Ende Januar 2008)

### **Pflegefamilien- und Heimplatzierungen**

Eine empirische Studie über den Hilfeprozess und die Partizipation von Eltern und Kindern  
Verlag Rüegger Zürich  
ISBN 978-3-7253-0890-3  
CHF 48.00

- Anna Maria Riedi, Katharina Haab (2007)

### **Jugendliche aus dem Balkan**

Migration und Integration als Herausforderung für die Jugendhilfe  
Verlag Rüegger Zürich  
ISBN 978-3-7253-0871-2  
CHF 48.00



- Martin Killias, André Kuhn, Natalie Dongois, Marcelo F. Aebi (März 2008)

### **Précis de droit pénal général**

Stämpfli Verlag AG  
ISBN 978-3-7272-0964-2  
ca. CHF 98.00

- Martin Killias, Sandrine Haymoz, Philippe Lamon (2007)

### **La criminalité en Suisse et son évolution à la lumière des sondages de victimisation de 1984 à 2005**

Swiss Crime Survey  
Stämpfli Verlag AG  
ISBN 978-3-7272-9146-3  
CHF 40.00

- Benjamin F. Brägger (2007)

### **Introduzione alle nuove disposizioni del Codice penale svizzero relative alle sanzioni ed all'esecuzione delle pene e misure per gli adulti**

Panoramica sotto forma di schemi delle disposizioni entrate in vigore il 1 gennaio 2007  
Stämpfli Verlag AG  
ISBN 978-3-7272-9184-5  
CHF 42.00



- Marc Schmid (2007)

### **Psychische Gesundheit von Heimkindern**

Eine Studie zur Prävalenz psychischer Störungen in der stationären Jugendhilfe  
Juventa Verlag GmbH, Weinheim und München  
ISBN 978-3-7799-1694-9  
CHF 40.60 / € 23.00 (D)

# Légèreté et patience

## Religieuse et aumônière de prison

**Les détenus du pénitencier de Lenzbourg sont pour la plupart des durs. Le contraste entre eux et l'aumônière en habit de sœur est d'autant plus frappant. Sœur Iniga évoque ce que représente pour elle le fait d'être aumônière de prison.**

Soeur Iniga Affentranger

On me demande souvent: «Pourquoi est-ce que tu vas là-bas?»; «Qu'est-ce que tu peux bien faire en prison?»; «Est-ce que tu n'as pas peur?»; «Est-ce que les détenus souhaitent vraiment une aumônerie?»; «Et est-ce que l'habit n'est pas un obstacle?».

Depuis 38 ans, j'appartiens à la *communauté des sœurs de Baldegg*. Nous vivons en communauté. L'essentiel pour nous n'est donc pas le succès, la carrière ou ce qu'on pourrait appeler la «réalisation de soi» mais l'engagement commun au service de Dieu et du prochain. Les sœurs de Baldegg s'inscrivent dans la spiritualité franciscaine. Saint François et Sainte Claire d'Assise, dans leur libre choix de vivre dans la *pauvreté, la joie et au service du prochain*, sont nos modèles.

Notre vie conventuelle est rythmée par des moments définis de prière, de travail et de repos. Quatre fois par jour, nous nous réunissons dans la chapelle située au centre du couvent pour la prière commune. C'est dans ces moments que nous restaurons nos forces, que nous confions toutes nos joies et nos peines quotidiennes et que nous recommandons les êtres humains avec lesquels nous travaillons ou pour lesquels nous sommes là. Cela inclut les préoccupations du monde entier. Conscientes que toutes seules, nous ne pouvons pas faire grand-chose, nous présentons nos actions à Dieu afin qu'il les sanctifie et les rende efficaces. La confiance placée dans l'aide de Dieu nous permet aussi de faire face avec quelque légèreté et

patience aux situations difficiles. Il va de soi que notre plein engagement est requis mais *le succès de nos efforts est dans d'autres mains!*

### Les mêmes problèmes «dehors» et «dedans»

Lors de mon *premier Noël en prison*, un détenu a voulu en savoir plus sur moi et sur le couvent. Il a fini par déclarer: «Au fond, nous sommes semblables: vous avez une vie quotidienne réglée, une cellule, pas d'argent et pas la liberté de sortir. La seule différence est que vous n'avez pas de grilles aux fenêtres et que vous mangez dans un réfectoire!». Sur le moment, nous avons l'un et l'autre souri mais je dois reconnaître qu'il y a une part de vérité là-dedans. Aujourd'hui, j'ose même af-

firmier que le «dehors» dans le monde est aussi «dedans». Joie et détresse, espoir et résignation, pleurs et rire, doute et nou-

veau départ. La prison est un monde en soi! Mais le détenu est et reste un être humain même s'il se trouve dans une situation très particulière.

Le peu de jours que j'ai passé durant mes études à Naples, dans ce qui était alors la plus grande prison pour femmes d'Europe, m'ont *durablement marqués*. Le désir de travailler un jour dans un tel endroit ne m'a jamais quitté. Et effectivement, 30 ans plus tard, j'ai échangé la classe avec le local de l'aumônerie du pénitencier! Si la formation et l'aumônerie dans l'exécution des peines sont à première vue des choses très différentes, elles sont au fond assez semblables. Il y est



**Soeur Iniga Affentranger** vit au couvent de Baldegg. Elle travaille en tant qu'aumônière du pénitencier de Lenzbourg AG.

toujours question des êtres humains: il s'agit de faire un bout de chemin avec eux! De leur prêter une oreille attentive! Etre là, prendre chacun au sérieux, chercher ensemble ce qui est nécessaire à la vie de l'individu et à la communauté.

### L'habit offre une certaine protection

Dehors comme dedans, la peur est mauvaise conseillère. Si j'avais peur, je devrais sans doute changer quelque chose en moi mais je ne pourrais certainement pas assumer une telle tâche dans l'exécution des peines. Après toutes les expériences que j'ai pu accumuler durant les sept années passées, je peux dire: oui, l'aumônerie en prison est très souhaitée. Au fond du cœur de tout être humain il y a une aspiration à la transcendance. Des situations difficiles sont précisément de nature à la faire naître ou à l'activer. Si cela apporte en outre un peu de calme, de paix, d'espoir et réduit l'isolement, cela profite tant à l'individu qu'à l'ensemble de l'exécution des peines.

A cet égard, l'habit ecclésiastique n'a pas de signification particulière mais il offre néanmoins une certaine protection et suscite la confiance. Toutefois, des deux côtés, il questionne l'être humain – sa volonté d'être honnête, son ouverture à la collaboration avec tous les membres de la communauté que *constitue en fin de compte aussi la prison*.

**«L'aumônerie en prison est très souhaitée»**

### «Carte blanche»

Cette rubrique offre à diverses personnalités la possibilité de traiter à leur convenance un thème lié de près ou de loin à l'exécution des peines.

## Impressum

### Editeur

Office fédéral de la justice, Unité Exécution  
des peines et mesures  
Walter Troxler  
tél. +41 31 322 41 71  
walter.troxler@bj.admin.ch

### Rédaction

Peter Ullrich  
tél. +41 31 322 40 12  
peter.ullrich@bj.admin.ch  
Folco Galli  
tél.: +41 31 322 77 88  
folco.galli@bj.admin.ch

### Traduction

Pierre Greiner  
tél. +41 31 322 41 48  
pierre.greiner@bj.admin.ch

### Administration et logistique

Andrea Stämpfli  
tél. +41 31 322 41 28  
andrea.staempfli@bj.admin.ch

### Mise en page

Centre des médias électroniques CME, Berne

### Impression et distribution

OFCL – Centre média de la Confédération,  
Berne

### Conception de la couverture

Atelier graphique Thomas Küng, Lucerne

### Commandes, questions et changements d'adresse sur papier

Office fédéral de la justice  
Unité Exécution des peines et mesures  
CH-3003 Berne  
tél. +41 31 322 41 28, secrétariat  
fax +41 31 322 78 73  
andrea.staempfli@bj.admin.ch

### Version Internet

[www.ofj.admin.ch](http://www.ofj.admin.ch) → Documentation →  
Périodiques → Bulletin info

### Copyright / Reproduction

© Office fédéral de la justice  
Reproduction autorisée moyennant l'indica-  
tion de la source et l'envoi d'un justificatif.

33<sup>ème</sup> année, 2008 / ISSN 1661-2604



**bulletin info**

**info bulletin**